

Saint-Gaudens, le 4 septembre 2020

## Chers parents d'élèves, chers élèves

Suite à l'évolution de l'épidémie de COVID19, les mesures de prévention et d'organisation ont été adaptées. L'établissement met en place un protocole d'accueil répondant aux exigences du Ministère de l'agriculture, à celles du Conseil Régional Occitanie et aux caractéristiques de nos locaux.

### Ce protocole s'appuie sur six fondamentaux :

- Le port du masque
- L'application des gestes barrières dont le lavage des mains
- La limitation du brassage des élèves
- La distanciation physique (1m)
- Le nettoyage et la désinfection des locaux et du matériel
- La formation, l'information et la communication

### 1. L'accès à l'établissement

Le lycée est accessible aux élèves et à l'ensemble du personnel.

Les personnes extérieures peuvent être autorisées à entrer dans l'établissement sous réserve de l'application du protocole et notamment du port obligatoire du masque. Ils s'inscrivent sur le tableau prévu à cet effet, à l'accueil et à la vie scolaire.

### 2. Les temps forts de la journée

Un principe essentiel : Le port du masque « grand public » est obligatoire pour les apprenants et les personnels dans les lieux clos et les espaces extérieurs, y compris lorsque la distanciation physique d'au moins 1m entre 2 personnes est respectée.

Les élèves doivent venir avec leurs masques (externe : 2 par jour – interne : 3 par jour).

Toutefois, l'établissement distribuera 6 masques en tissus aux collégiens et 2 aux lycéens (fournis par l'État et la Région Occitanie)

### A la maison

Les parents s'engagent à contrôler quotidiennement la température de leurs enfants et à ne pas mettre leurs enfants dans l'établissement en cas de fièvre supérieur à 38°C ou en cas d'apparition de symptôme évoquant la COVID19 chez l'élève ou dans sa famille.

De même si un élève ou un membre de sa famille a été testé positivement au COVID19 ou est identifié comme contact à risque, il ne doit pas se rendre dans l'établissement.

*En cas de risque la famille informe la direction.*

### L'arrivée au lycée

Les élèves entrent les uns après les autres. Ils portent le masque dès leur entrée dans l'établissement, puis se passent les mains au gel hydro alcoolique à l'entrée.

Dans la cour, le port du masque est obligatoire, quelque que soit la distance entre les élèves.

### Les salles de classes

Les élèves cheminent pour aller vers leur classe en respectant le sens de circulation.

*Chaque classe possède sa salle attitrée hormis pour les salles spécifiques.*

Désinfection au gel hydro alcoolique :

- En entrant dans la salle de classe
- A l'aller et au retour des toilettes
- Suite à un éternuement ou à une toux

La sortie de classe s'effectue en respectant le sens de circulation.

### Salles spécifiques (CDI, Salle informatique, laboratoire, travaux pratiques)

A la fin du cours Nettoyage par les élèves sous l'autorité de l'enseignant

### Interclasses

Les élèves sortent avec l'enseignant sur l'emplacement matérialisé de leur classe. L'enseignant suivant récupère les élèves au même endroit.

### La récréation

Port du masque obligatoire

### La restauration

- Nettoyage des mains avant et après le repas.
- Accueil des élèves par classe avec disposition en quinconce (places matérialisées).
- L'élève enlève son masque en arrivant à table, le dépose sur le plateau.
- Il est interdit de se déplacer le temps du repas.
- A l'issue du repas (20 mn), l'élève remet son masque dépose son plateau et se désinfecte les mains.

*Remarque : afin de limiter les risques liés au service de l'eau et pour respecter l'interdiction de déplacement pendant le temps du repas, l'élève viendra au self avec une gourde ou une bouteille d'eau qu'il pourra remplir avant son arrivée à l'espace restauration.*

### Internat

- Afin de limiter le brassage et dans la limite du possible :
  - Les élèves d'une même chambre sont issus d'une même classe
  - 1 douche affectée à une chambre
- Restauration des internes
  - Matin et Soir : même procédure que le midi - limitation du brassage

### Mini stage

Ils sont autorisés sur l'exploitation avec application des gestes barrières.

### 3. Entretien des locaux

Nous appliquerons les protocoles établis par le Conseil régional Occitanie avec utilisation des produits adaptés (nettoyants et virucides).

### 4. Procédure de gestion d'un cas covid

- **En présence de symptôme**, l'élève sera isolé dans une salle dédiée permettant sa surveillance dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale.
- L'établissement appellera les représentants légaux pour qu'ils viennent chercher l'élève en respectant les gestes barrière. L'élève ne pourra revenir dans l'établissement qu'après avis des autorités sanitaires.
- Un élève guéri du COVID-19 pourra retourner dans l'établissement après la levée de l'isolement strict, sur la base d'un certificat établi par son médecin traitant.

Les semaines à venir vont demander à chacun d'entre nous des efforts de citoyenneté, d'entraide et de rigueur. Sachez que vous pourrez compter sur l'établissement et sur nos équipes pour accompagner au mieux les élèves dans cette période particulière.

Le Proviseur du Lycée agricole  
Vincent Labart